

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

EN TOUTE LIBERTÉ A GRÉ

—avec—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 28 Avril 1892

No. 10

Aux membres de l'Union St-Joseph

A dater d'aujourd'hui nous adresserons l'Echo régulièrement chaque semaine à tous nos confrères de l'Union St-Joseph.—ce gratuitement et en exécution de la motion Decelles imposant à chaque membre l'obligation de payer, pour parer à certains frais extraordinaires d'administration, la somme des cinquante centins par année. Comme on le sait, cette motion est devenue règlement pour la présente année.

On a pu croire, durant les quelques jours qui ont suivi l'assemblée semestrielle tenue à St-Hyacinthe le 10 avril courant, que le nouveau Comité de Régie tel que constitué par cette assemblée, ne remplirait pas à l'égard des membres tous les avantages à eux promis par la susdite motion. On a pu craindre ou espérer, suivant qu'en redoutait ou qu'on le désirait—le remplacement du journal hebdomadaire par un rapport quelconque régulièrement périodique ou bien éventuel et suivant les besoins de chaque instant. Il est vrai qu'il en a été un peu question, mais non par la majorité du comité qui a toujours été disposé à remplir toutes les obligations contractées par l'Union St-Joseph en rapport avec cette question et telles que contractées.

Le retard apporté dans le commencement de cette exécution est imputable surtout aux circonstances exceptionnelles qui ont accompagné et suivi l'adoption de ce règlement fameux et dont il a été tant parlé. Les dispositions prises par le ci-devant Comité de Régie en prévision de l'adoption de ce règlement ayant été quelque peu dérangées par la composition d'un nouveau comité, ce dernier a dû rechercher les éléments nécessaires à la vitalité du journal promis en retour de la cotisation demandée, et s'assurer le concours—et dans les mêmes conditions avantageuses,—de ceux qui étaient appelés d'abord à y concourir activement et sans la coopération desquels les obligations contractées devenaient trop considérables. De là retard !

A une exception près, disons en

passant et sans entrer dans plus de détails, que cet arrangement en vertu de la motion Decelles a été reconnu comme le plus avantageux et pour l'Union St-Joseph et pour ses membres.

A tout événement, ces arrangements ont été faits pour une année et par l'immense majorité des votants. Pour ces deux raisons les mécontents, s'il en reste, doivent se conformer au vœu de cette majorité qui gouverne. Si, à l'expiration de cette année, les arrangements en question ne conviennent plus ou s'ils n'ont pas rempli le but pour lequel ils ont été faits, rien ne sera plus facile que de les rappeler, soit en y pourvoyant autrement soit en se libérant des obligations qui ont rendu nécessaire l'imposition d'une cotisation spéciale.

La minorité n'a donc pas lieu de s'alarmer.

En terminant, nous constatons avec plaisir que le Comité de Régie a réglé parfaitement et avec beaucoup de tact les quelques difficultés survenues depuis le 10 courant. Des intérêts relativement considérables étaient en jeu. La question en rapport avec ces intérêts était des plus délicates à régler ; elle l'a été à la satisfaction de tous ceux qui en ont eu connaissance jusqu'ici. Ce coup de maître nous fait bien augurer de ses dispositions à l'égard de nos confrères de la campagne et d'une administration qui débute si ferme.

Nous ajouterons qu'il est un autre devoir, pour nos confrères de l'Union St-Joseph, sous les circonstances, que celui de se soumettre à la majorité ou de se réjouir avec elle : c'est de travailler activement, chacun à répandre notre journal ; c'est de solliciter et d'obtenir des abonnements auprès des personnes qui ne font pas encore partie de l'Union St-Joseph. Le prix réduit à 50 cts par année est si modique qu'il ne doit pas être difficile de réussir.

Comme Sociétaires, nous en retirerons tous ensemble un double bénéfice. D'abord, par lui-même, ce journal sera une œuvre de propagande en faveur de l'Union St-Joseph ; puis, ayant l'assurance que les bénéfices du dit journal lui reviennent, par l'abandon que lui en ont fait ses propriétaires, il en résulte un intérêt di-

rect pour nous, de faire ces bénéfices aussi considérables que possible. Or, ces bénéfices seront en raison du grand nombre des abonnés. Ensemble travaillons donc à retirer de ce chef tout ce qu'il est raisonnablement possible d'en attendre.

AU PUBLIC

Nous réduisons de moitié, dès aujourd'hui, le prix d'abonnement à notre journal. En retour, nous en exigeons le paiement rigoureusement d'avance. Ainsi, tous ceux dont l'abonnement est déjà expiré ou sur le point de l'être voudront bien ne pas tarder à nous faire parvenir le montant de 50 centins pour renouvellement.

Comme par le passé, nous comptons cette année encore sur l'encouragement de tous les vrais amis de l'Union St-Joseph. Notre journal a été fait et il est continué pour cette société. C'est donc vraiment l'aider que de souscrire à son journal ; d'autant que cet aide donnera compensation par la réception d'un journal.

Encore une fois nous insistons sur un prompt paiement de l'abonnement. D'ici à un mois, ceux qui nous en auront fait tenir le prix seront considérés en règle avec cette exigence. Après cette date, nous cesserons l'envoi du journal et réclamerons les arrérages au taux de 75 centins par année au lieu de 50 centins.

Comité de Régie

Lundi 18 avril 1892.

Présidence de Frs. Decelles Ecr.,
Président.

Approbation, après lecture faite, des rapports des 10 et 13 avril.

L'ordre du jour est interrompu pour audition immédiate de M. Louis Hébert requis, par résolution de ce comité adoptée à sa dernière séance et à lui transmise par écrit, d'avoir à faire la preuve du fait par lui reproché publiquement aux ci-devant secrétaire-trésorier et comité de Régie que, en janvier 1891, une somme de six piastres pour bénéfices en maladie

aurait été payée au dit Louis Hébert aux lieu et place de laquelle somme, celle de douze piastres aurait été inscrite aux livres de la société pour le dit mois de janvier 1891.

Après examen des livres, il est constaté et prouvé à M. L. Hébert, qu'il a reçu, les 5 et 26 janvier 1891 et le 2 février de la même année, à chacune de ces dates, les montants relatifs de \$6.00, \$3.00 et \$3.00, pour bénéfice en maladie jusqu'au 16 janvier ; que ces montants réunis forment la somme de \$12.00 à lui payée durant le dit mois de janvier 1891 ; que cette somme de \$12.00 est bien inscrite aux livres ayant été payé, comme susdit, en janvier 1891.

M. L. Hébert s'étant déclaré satisfait des explications à lui fournies, consent et signe de sa main, la déclaration ci-dessous.

"Je soussigné reconnais par les présentes avoir malicieusement, sans fondement et dans le but de nuire, accusé M. J. A. Cadotte et le ci-devant comité de Régie d'avoir inscrit aux livres de la société une somme de douze piastres pour laquelle je n'aurais reçu que six piastres.

"Pourquoi je rétracte toute ce que j'ai pu dire d'insinuations malveillantes en rapport avec cet avancé fait, par moi, sans connaissance suffisante des circonstances, tant contre le dit J. A. Cadotte que contre le ci-devant comité.

"De plus, j'autorise les intéressés à rendre publique cette réparation pour se garantir des insinuations susdites et, généralement, pour valoir ce que de droit." (Signé) L. HÉBERT.

Lue et prise en considération, la réponse de la société de publication à une offre de ce comité pour faire exécuter la motion Decelles.

Cette réponse constate le fait que la position faite à elle (la société de publication) par la dernière assemblée semestrielle de l'Union St-Joseph tenue le 10 avril courant, n'est pas celle qu'elle avait prévue et même déterminée ; que cette position nouvelle qui lui est faite exige les modifications qu'elle apporte aujourd'hui et sans les lesquelles il lui est impossible de fournir son journal.

Par cette réponse, cependant, la dite société de publication se déclare prête à remplir ses engagements

dans les conditions consenties par elle.

Le Comité, considérant que l'Union St-Joseph, en acceptant les conditions actuelles de cette réponse n'en pourra pas retirer suffisamment pour parer à l'augmentation des dépenses extraordinaires autorisées en considération d'un revenu qui lui échappe aujourd'hui, il est résolu, sur division égale des voix et le Président votant contre icelle, que cette offre soit refusée.

M. J. N. Lemieux insiste pour la publication, par l'Union St-Joseph, d'un simple rapport mensuel qui sera moins coûteux, dit-il : ce rapport serait distribué aux membres en exécution de la motion Decelles.

21 AVRIL.

Après délibération, il est résolu que M. J. A. Cadotte soit prié de vouloir bien agir comme assistant du secrétaire-trésorier en vertu d'arrangements à être conclus entre eux pour, comme tel assistant du secrétaire-trésorier, rendre l'Union St-Joseph en état de remplir, envers ses membres les obligations contractées — et telles que contractées — par l'adoption de la motion Decelles.

M. J. N. Lemieux insiste de nouveau pour la conversion du journal officiel en un rapport mensuel qui serait distribué contre versement de la somme demandée de cinquante centins. Il dépose ensuite sa résignation par écrit comme membre du comité de Régie puis il quitte la salle.

Sur l'invitation du Comité au dit J. A. Cadotte, par deux délégués, de se rendre auprès de lui pour répondre à la proposition susdite et, après délibération ce M. s'y étant rendu, il est résolu :

Que M. J. A. Cadotte soit nommé l'assistant du Secrétaire-trésorier.

Que ce Comité s'engage, pour l'Union St-Joseph et en exécution de la motion Decelles adoptée par elle et basée sur les offres préalables de la Société de publication, à payer la somme de cinquante centins pour chacun de ses membres. Cette somme de cinquante centins ainsi payée sera employée par la susdite société de publication à l'acquit de l'abonnement pour chacun des dits membres. Le bénéfice réalisé, après que désintéressée de son prix coûtant par abonnement sera affecté un paiement d'une somme de \$100 au Secrétaire-trésorier, la balance devant revenir à l'Union St-Joseph ; chacun, — l'Union St-Joseph envers ses membres, la Société de publication, et son Secrétaire-trésorier, ce dernier envers les autres et la Société de publication envers tous — devant remplir complètement et tel que d'abord déterminées les obligations contractées de part et d'autre avant la passation et pour icelle passation de la motion Decelles.

24 AVRIL.

Présidence de Frs. Decelles, Ecr., Président.

Résolu de payer :

Aux malades..... \$72.50

Décès épouse..... 25.00

Sur proposition à cet effet, il est résolu que les assemblées régulières de ce comité auront lieu, chaque semaine, le dimanche à 7 heures du soir et que les membres cités à comparaître devant le dit comité aux da-

tes ci-dessus régulières soient notifiés de changement.

LA C. M. B. A.

La succursale 29 de la paroisse du Sacré-Cœur, Ottawa, l'une des plus anciennes de langue française au Canada, avait confié à quelques uns de ses membres les plus distingués et les plus dévoués MM. J. L. Olivier, F. R. E. Campeau, J. A. Pinard, Chas. Desjardins, L. Laframboise, J. A. Genaud, A. D. L. Deaulniers, la tâche d'étudier la question de la séparation avec les Etats-Unis et ces derniers ont présenté le rapport suivant adopté à l'unanimité :

Le comité, après avoir examiné la question soumise par le grand président du Canada dans sa circulaire en date du 5 mai 1891, à l'honneur de faire rapport qu'il a de l'intérêt des membres de l'Association Catholique de Secours Mutuel de continuer les relations existant actuellement entre eux et les membres de cette association aux Etats-Unis pour, entre autres raisons, les suivantes :

1° Relativement aux intérêts financiers, le comité considère que les avantages probables mentionnés dans la circulaire du grand président sont si minimes qu'ils ne peuvent contrebalancer ceux que notre association retire en continuant l'union avec les Etats-Unis.

2° Quant aux intérêts particuliers la séparation priverait, sans aucune compensation valable, les membres canadiens des avantages multiples résultant de la confraternité avec les membres américains.

3° Pour accroître et maintenir la confiance dans la stabilité de notre association il est nécessaire que la partie canadienne du fonds de réserve reste déposée au Canada.

Le comité croit à propos de recommander qu'il est dans l'intérêt des succursales du Canada, vu l'augmentation considérable du nombre de leurs membres, de prendre les moyens nécessaires pour augmenter leurs représentants au Conseil Suprême, et l'un de ces moyens serait de demander la formation de nouveaux grands conseils.

Le tout respectueusement soumis.

[Signé] J. L. OLIVIER

Président

L. LAFRAMBOISE

Secr.-Archev.

Conciliation

Les sociétés de secours mutuel produiront tous les effets quand elles accompliront parfaitement le but qu'elles se proposent et qu'elles doivent atteindre et que chacune de ces sociétés constituera une véritable famille. Alors, l'assistance matérielle sera pour ainsi dire, légale et non pas supérieure à cette assistance morale qui réagit contre les tendances égoïstes et qui établit entre les sociétaires des rapports de mutuelle affection.

Pour cela, la conciliation est la première et la plus belle des attributions qui doivent orner le caractère

des administrateurs. Rien d'étonnant à ce que les sociétés de secours mutuel dont l'équité est la règle comme la fraternité en est l'esprit, fassent appel aux lumières et à l'expérience de leurs membres les plus considérés pour l'expédition ou l'initiative de toutes les affaires les concernant. Mais ce qu'il importe, c'est que les élus emploient ces lumières et cette expérience à propos pour éviter les risques et les inconvénients d'un conflit, pour supprimer autant qu'il se peut, par l'ascendant de la raison et de la persuasion, les sujets de discorde.

Une tentative de conciliation dans les limites d'un droit réciproque stricte est, pour nous, ce qui fait le plus d'honneur aux administrateurs des sociétés de secours mutuel.

C'est dans ce but de conciliation que l'Union St Joseph de St Hyacinthe a réglé que, advenant une difficulté entre elle et ses membres, cette difficulté pourra être soumise et réglée par des arbitres. Nous avons cru bon, cependant, de faire une réserve en établissant cette sorte de conseil judiciaire, c'est qu'il ne doive pas conserver un caractère purement officieux et ne prétendre jamais imposer ses décisions en ne prononçant par l'exclusion contre le ou les sociétaires qui refuseraient de s'y soumettre.

Les raisons en faveur de ce rigorisme sont très fortes. Les difficultés étant réglées d'abord par un comité de Régie composé, comme nous l'avons dit plus haut, des membres les plus considérés qui n'oublieront jamais leurs devoirs à cause d'un appel possible de leur décision ; cette décision en première instance étant, soit confirmée soit renversée par des arbitres, tout refus de se soumettre devient blâmable et mérite plus que l'improbation des gens raisonnables. L'exclusion qui atteint les membres ayant enfreint manifestement et volontairement les statuts qu'une société a pris pour base, doit aussi et à plus forte raison atteindre ceux qui refusent obéissance à ces statuts leur parlant par des confrères ou par des arbitres.

Dans les difficultés moins considérables, le seul esprit de conciliation bien entendu des administrateurs, cultivé et entretenu à point, suffira pour maintenir toujours l'union, la fraternité, la bonne entente et la vie même de l'association.

Le bon Dieu de la maison

Pendant que le rude travailleur, sous les yeux d'un maître vigilant qui commande tout en mettant aussi la main à l'œuvre, accomplit diligemment la tâche qui lui est imposée, — tâche souvent pénible, fatigante, qui commence avant l'aube et ne finit qu'avec le jour, tâche quelque fois périlleuse, — pendant que le travailleur, quelque soit son travail, peine, se fatigue ou souffre, une main attentive prépare les aliments nécessaires à son existence et prodigue les autres secours ou soins de l'intérieur : un cœur tendre et dévoué distribue les bons conseils, les encouragements, les consolations dont l'âme humaine a besoin.

C'est l'œuvre de la bonne ménagère qui s'accomplit, l'œuvre de la femme qui fut une mère attentive et vigilante, d'une épouse qui est l'âme de la famille, d'une blonde ou brune enfant qui sera, à son heure, le *bon Dieu de la maison*.

La femme n'est-elle pas, en effet, la providence de l'aïeul impotent qui attend une nouvelle vie — la providence de l'homme dont elle partage la destinée — la providence de ces enfants dont le cœur va recevoir, par l'éducation maternelle, une empreinte indélébile pendant le reste de la vie — la providence de ces jeunes serviteurs qui, venant de quitter une mère, ont besoin de retrouver une autre mère ?...

Partout et toujours, à la ville comme à la campagne, la femme comme *il la faut* s'associe aux travaux, aux plus grandes œuvres de l'homme et souvent même elle veut revendiquer la meilleure part de ses succès et de sa gloire.

Si l'homme s'associe à d'autres hommes pour faire le bien, s'il construit des temples magnifiques, des hopitaux qui ressemblent à des palais, s'il porte quelquefois le secours et la consolation de son cœur généreux, la femme complète ces œuvres de prévoyance, de force et de charité par dévouement, par caractère et par l'onction toute particulière de sa charité.

La femme comme *il la faut* est le *bon Dieu de la maison*.

Education des jeunes filles

Si j'admets des exceptions quant à l'éducation du fils de l'ouvrier, je n'en admets pas relativement à celle des jeunes filles. Toutes doivent être élevées dans le goût de la simplicité, dans l'amour d'une vie obscure, dans la fuite de tout ce qui sent la frivolité, le luxe, les plaisirs du monde.

C'est à la mère surtout, je le sais, que la tâche de cette éducation est dévolue ; c'est elle dont la surveillance doit être incessante ; mais le père n'est point dispensé d'y prendre part : c'est surtout grâce à sa fermeté, grâce à la crainte salutaire que sa sévérité inspire, que la mère devra de conserver toujours sur sa fille l'empire dont elle a besoin.

L'ouvrier contribuera surtout à la bonne éducation de sa fille par de sages conseils constamment soutenus par de bons exemples. Si, dès ses plus tendres années, elle le voit soumettant toutes les actions de sa vie à l'empire du devoir, et cherchant le bonheur dans la satisfaction de la conscience, comment les idées de la jeune fille pourraient-elles prendre une autre direction ? comment son cœur s'égarerait-il loin de Dieu et de ses parents ? Qui n'a jamais vu, jamais entendu, jamais connu que le bien, peut-il deviner le mal, peut-il l'aimer ?

Pourquoi, parmi les jeunes personnes qui oublient leurs devoirs les plus sacrés, s'en trouve-t-il un si grand nombre dont les parents sont ouvriers, qui sont ouvrières elles-mêmes ? C'est que leurs parents n'ont point assez veillé sur elles ; c'est

qu'on les a abandonnées aux séductions des mauvais spectacles et des mauvaises lectures et au goût de la parure et de la vaine gloire ; c'est qu'on a laissé leur pensée s'égarer loin de la pensée de Dieu.

Ainsi, la négligence d'un père, d'une mère, a préparé à leur fille un éternel malheur. Elle pourra, pendant un court espace de temps, jouir de quelques plaisirs, sans cesse troublés par le repentir ou par la crainte. Mais que son avenir est sombre ! Jamais un jeune et brave ouvrier ne lui prendra la main pour la conduire à l'autel, et pour l'installer ensuite chez lui, reine d'un heureux ménage ; ou si, par extraordinaire, elle devient l'épouse d'un honnête homme, les reproches sur le passé, les soupçons pour l'avenir, roubleront sans cesse la douceur de cette union.... car elle se marie sous de bien tristes auspices, la jeune fille qui ne peut pas orner son front de cette couronne de fleurs d'oranger, symbole et parure de l'innocence, plus précieuse que les perles et les diamants !

BIBLIOGRAPHIE

Petit-Jean, par M. Chs. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ouvrage autorisé par le Conseil Supérieur de l'Instruction publique et approuvé par NN. SS. les évêques de Rennes et de Poitiers. 1 vol. in-12, cartonné.

Nouvelle édition entièrement reconstruite d'un ancien ouvrage consacré par 36 années de succès, la lecture n'en est pas sans fruits pour des lecteurs même d'un âge plus mûre que celui de la jeunesse à laquelle il est plus spécialement consacré. Revisé par l'auteur, cette nouvelle édition est, de plus, enrichie de 125 vignettes par les meilleurs artistes.

Nous en remarquons l'appréciation suivante au cours de l'approbation donnée, le 26 novembre 1862 par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rennes : "Ceux à qui nous le recommandons puiseront dans ce petit ouvrage des connaissances très-utiles et trouveront présentées avec beaucoup d'intérêt les vérités de la religion. Quoique destiné aux enfants, il sera lu avec plaisir par tout le monde et la lecture n'en sera pas moins instructive qu'amusante."

Pierre Dumont, livre de lecture destiné à l'usage des classes et des familles par E. Houët.

Ouvrage adopté par les écoles de la ville de Paris. Deuxième édition corrigée. 1 vol. in-12, cartonné.

Comprenant plus de 72 lectures choisies et des plus amusantes, ce dernier ouvrage est réellement le livre de lecture courante de la famille. On peut relire toujours avec profit : à l'usage des classes, le choix des matières en fait encore le plus utile à l'élève par l'intérêt qu'il soulevé chez lui et la distribution de ces lectures, graduée de façon à faciliter le progrès. Paris 1876. Charles Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, Paris.

NOTRE COMMERCE DE CHEVAUX

Notre commerce de chevaux avec l'Angleterre semble vouloir augmenter dans une proportion assez notable.

En 1890 le Canada n'avait vendu à l'Angleterre que 225 chevaux et voici en 1891 avec une exportation de 1 058 chevaux.

C'est un progrès sensible.

Les chevaux les plus recherchés sont ceux de première classe pour la voiture légère et le carrosse, et ils commandent des prix très élevés. Actuellement, les chevaux canadiens vendus aux Etats-Unis rapportent en moyenne \$117 par tête tandis qu'en Angleterre, ils se paient trois fois plus cher. L'an dernier, M. Thomas Hodgins, de London, a expédié 1. bas un grand nombre d'excellents chevaux qui lui ont rapporté de \$300 à \$500 par tête.

Il est évident que l'élevage des chevaux qui serait fait d'après les méthodes scientifiques modernes, et qui serait également adapté aux besoins de l'acheteur anglais, deviendrait bientôt pour nous une source énorme de profits.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand President.

L'ECHO, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président. B. O. BELAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur. Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

AVRIL

Table with 2 columns: Contribution mensuelle, Décès E. Guillet, " E. Bouvier, Total à payer.

Echos de partout

Nouvelle Manufacture—Une rumour circule allant à dire que sous peu une nouvelle manufacture sera établie dans notre ville. Tant mieux et on avant le progrès.

M. Gigault—La Gazette Officielle annonce la nomination de M. G. A. Gigault comme assistant ministre de l'agriculture et de la colonisation.

Personnel—M. J. de La Broquerie Taché était de passage en cette ville samedi.

Construction—Le collège de cette ville est à faire faire certains travaux de maçonnerie, démolition de vieille bâtisse et assises pour une nouvelle maison.

Les messieurs du Séminaire font is-

bouler et préparer le terrain en face de leur bâtisse pour y semer la graine et en faire une belle pelouse.

Marché—Nous avons eu samedi un marché abondant et les derniers produits de l'hiver l'ont concurrencé à ceux du printemps et de l'été. Tout paraît se vendre bien bon marché, disent les vendeurs, cher, disent les acheteurs. Impossible que tout le monde soit raisonnable, c'est bien le cas au marché.

Ouvrage—La manufacture de flanelles marche jour et nuit depuis quelques temps ; il y a une équipe d'ouvriers le jour et une autre la nuit.

Le triot occupe ses ouvriers le soir de deux à trois fois par semaine. C'est bon signe pour les patrons et la classe ouvrière en bénéfice ; tant mieux et puisse ce surcroît d'ouvrage continuer de longtemps encore.

Personnel—M. Joseph Nadeau, maire de la paroisse de Ste-Anne de Montoir, est en cette ville.

Départ—M. Hermida Percé, nouveau disciple d'Esculape, gradué tout dernièrement, nous annonce hier pour aller s'établir à Fall River, Mass., où, nous dit-il, son pas, son énergie et ses capacités sauraient lui requérir une place enviable dans la grande ville américaine.

Nous lui souhaitons succès rapide et complet.

Réparations—Les messieurs Raymond ont à faire réparer la maison occupée pendant des années et des années par leur père, M. Rémi Raymond, et à la faire finir pour pouvoir la louer. La place est superbe et cette maison, une des plus anciennes dans St-Hyacinthe, très bien conservée, prouve en faveur de l'ouvrage de menuiserie fait par les Canadiens d'il y a cent ans.

Déménagement—Voici la saison des déménagements qui arrive ; il paraît qu'il y aura beaucoup de changements en ville à l'occasion des premiers jours de mai.

Semaines—On cite le fait d'un cultivateur des environs de notre ville qui aurait jeté sa terre jeudi et vendredi quarante minutes de grains ; ce n'est pas tout. S'il n'y a pas de retard inattendu, les semaines se feront à bonne heure cette année.

Franchise—Le département des Postes à Ottawa a donné ordre qu'à l'avenir, toutes lettres adressées aux membres de la presse, à Ottawa, durant la session, et portant sur l'enveloppe la mention "Gazette de la Presse," bénéficieront de la franchise postale.

Monsieur l'abbé Léon Charlebois, curé de Ste-Thérèse, archidiocèse de Montréal, décédé le 23 du courant, était membre de la société d'une messe, section provinciale. A. X. BERNARD, Chanoine, Secrétaire.

Evêché de St-Hyacinthe, 25 avril 1892.

Arrêt à la frontière—Une vingtaine de Canadiens-français venant de Sorel, et se rendant aux Etats Unis, pour travailler dans les bruyères, ont été arrêtés à la frontière, par les officiers de la douane américaine, et forcés de descendre du train.

On les a laissés dans le village de LaColle sans ressources aucune, et on ne sait pas encore ce que la compagnie du chemin de fer Delaware et Hudson, qui s'était engagée à les transporter jusqu'en Pennsylvanie fera, au sujet, de cette manière cavalière de traiter ses passagers.

Les douaniers américains justifient leur action par le fait que l'exotisme du territoire américain les oblige à imposer des contributions.

Les RR PP Plessis et Giffre—Le R. P. Giffre logo au colège de Montréal. Il est venu rendre son fiero on religion, le R. P. Plessis à midi, au Séminaire de Notre-Dame.

Le Père Plessis revient de New York où il a prêché la station de curé no à l'église St-Vincent, où se rendent les Français et les Américains qui comprennent la langue de Bossuet.

Il est que pour le R. P. Giffre d'aller prêcher à Ste-Anne-Quarantaine, à New-York, dans quelques jours.

Le Père Giffre quittera Montréal, lundi, pour aller visiter la Trappe d'Oka, d'où il retournera pour retourner définitivement à son couvent à Oka.

Nouveau journal—On annonce l'apparition pour mercredi, d'un nouveau journal à paraître intitulé : La Fortune.

Cette feuille mensuelle qui sera mensuelle, aura un tirage de 101,000 copies et d'un prix en vente au numéro, \$5,098-00 divisés en 2714 pages.

La Fortune sera vendue dans tous les dépôts de journaux et de biens de loterie à 10 c. le numéro.

Ce journal contiendra un feuillet très intéressant, les légendes, toutes les nouvelles littéraires, les chroniques de tous les faits principaux du pays et de l'étranger, des recettes etc, etc.

Sur son but de venir en aide aux classes pauvres et aux infirmes en "donnant dix pour cent" sur la somme de ses bénéfices pour l'établissement à Montréal d'une "Maison de l'industrie et de l'art."

Nul doute que cette publication d'un nouveau genre aura un grand succès vu son but méritoire et son caractère avantageux de primes.

Coaticook—La fanfare est désorganisée et une nouvelle organisation musicale s'est établie sur ces ruines et a surgi des cendres de l'ancienne. Si ce sang nouveau signifie vigoureuse activité, nous espérons peut-être que quelque chose au change ; qui verra venir !

Le Coercit Bach a été appelé à Barrington pour passer au nommé Frank Morrison qui s'était fait une entaille au cou avec sa hache, en fûchant. Quoiqu'il ait perdu beaucoup de sang par cette blessure, le patient cependant en réchappera facilement.

—LIBRAIRIE—

CHARLES DELAGRAVE

15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Etrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Louis Vives

13—Rue Delambre—13. PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecarte Sainte-SS. Pères—Docteurs—Liturgie—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverses—Histoire—Vis des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.

25 Fév. '92

LE R. P. GAFFRE

Dévoûment, après le splendide sermon que je viens d'entendre, le R. P. Gaffre est bien une figure. Il y a, là, une personnalité très riche et très originale, destinée, je le crois, à grandir rapidement, et qui n'a pas encore donné toute sa mesure.

Ceux qui savent combien l'art de la parole présente de difficultés, comprendront tout ce qu'il faut de vigueur et de souplesse, de constance et d'habileté, de pénétration et de tact, pour conduire, pendant quarante jours, sans jamais faiblir, une station de carême ?

Le R. P. Gaffre a rempli sa mission et les éloges que tout le monde lui a adressés n'ont eu rien d'exagéré. Ils étaient mérités, et, quant à moi, je suis heureux de ne pas les avoir ménagés à l'éloquent dominicain.

Ceux qui ont eu le bonheur de suivre dans son ensemble l'enseignement du R. P. Gaffre en garderont précieusement la mémoire et ils aimeront à faire revivre dans leurs souvenirs le spectacle grandiose auquel il leur a été, tant de fois, donné d'assister alors, que l'orateur soulevait l'auditoire par son éloquence et que les fidèles retenaient à grande peine la manifestation de leur admiration.

Quand le Révérend Père Gaffre est arrivé, à la fin de son sermon, il n'a pas voulu descendre de la chaire, sans faire ses adieux à son auditoire, et, très ému lui-même, il l'a fait dans des termes très éloquents et très touchants qui ont porté l'émotion à son comble ! Qu'on en juge :

— O peuple cher à Dieu ! vous avez été la bonne odeur de Jésus-Christ que la Providence a envoyé à travers les Océans sur les plages vierges de l'Amérique. Vous avez été la première apparition du Christ glorieux aux yeux des peuplades qui l'ignoraient et voici que les décrets du ciel veulent qu'au milieu d'un monde où la nuit descend, vous soyez encore la lumière et la dernière vision de Jésus vivant ici-bas.

Pour moi, je remercie Dieu d'avoir été appelé à constater cette vie divine en vous, et à en aider l'expansion bénie. Au contact de votre ferveur, la mienne s'est réchauffée, ma parole était faible et languissante, et en la plongeant dans ce courant de vie catholique qui circule au milieu de vous, semblable aux enfants frères que les peuples du Nord plongeant dans les eaux vives de leurs fleuves, pour les fortifier, elle est devenue robuste et active.

Lo bien que vous y avez trouvé, c'est vous qui l'y avez mis. L'indulgence que vous m'avez accordée, la sympathie dont vous avez couvert mes efforts, la faveur sans cesse croissante de cet immense auditoire, ont fait fructifier une prédication que mes seuls efforts eussent laissé impuissante.....

Aussi, tous germe et se transforme sur ton sol fécond, ô Canada !

Le syndrome stérile des pays lointains s'y vient vêtir d'un feuillage qu'un peuple vaillant a pris pour symbole !.....

Quand les neiges ont tombé et que les premiers rayons du printemps ont mis la sève en circulation, le syndrome stérile s'est transformé en érable fécond. Une vivace et fraîche liqueur y coule de ses veines ; mais, c'est ton sol, ô Canada, c'est la vie riche qui anime ses entrailles, qui monte à travers l'érable et lui fournit sa précieuse liqueur.

Ainsi, en est-il du pauvre pêcheur qui est venu à nous !.....

Pauvre, je suis venu à vous et vous m'avez donné l'hospitalité de votre sympathie et de votre indulgence..... Pèlerin, je passais au milieu de vous, quand l'ébriété a arrêté ma marche pour fixer ma parole que je sentais bien n'être pas ce que vous en pouvez attendre.

Comme le pauvre des temps passés, je m'agenouille au seuil de la maison hospi-

talidre ; comme le pèlerin, je bénis en vous quittant les enfants de la famille...

Tous sont, indiqués à grands traits, les principaux passages des adieux éloquentes adressés par le R. P. Gaffre à son auditoire et l'émotion était grande parmi tous les fidèles, quand le modeste et brillant prédicateur est descendu de la chaire où il a obtenu son premier et plus beau triomphe.

Son éloquence a fait un grand bien dans les âmes par la diffusion de la vérité. Que la pensée de ce bien produit soit la récompense de ce grand ouvrier de Dieu.

Les Canadiens, par ma plume, mon Révérend Père, ne vous disent pas adieu, mais au revoir.

J. DE L.

ECHOS

Rétabli—M. H. A. Beaugrand est maintenant parfaitement rétabli des suites de la violente attaque de grippe qui l'a retenu pendant plusieurs jours à sa maison.

M. Beaugrand a repris ses fonctions de protonotaire.

Coroners—Le Dr Chs. Clément, de la Bate St Paul, le Dr H. Labrecque, de la Ma baie, et le Dr Chs. Coté, de Tadoussac, viennent d'être nommés coroners pour la côte nord du St Laurent.

Accident—Un jeune Cormier, fils du propriétaire du corbard, a été mardi frappé par un cheval qui, par un coup de pied lui a fendu la lèvre inférieure.

Opération—M. Bachand, employé chez M. M. Noreau et Sicotte, a subi mardi une opération pour kyste au front. C'est M. le Dr Beaudry qui a opéré.

Demolition—On a commencé lundi à démolir la bâtisse du roof à patiner. Les travaux sont cependant arrêtés. Car quelqu'un est entré en pourparlers avec M. Charpentier, le propriétaire dans le but d'acheter cette immense bâtisse.

Arrosage—On a commencé mercredi à arroser les rues avec le nouvel arrosoir municipal. Cet arrosoir, qui a été fabriqué par le constable Berthiaume, qui est à ses heures un habile mécanicien, fonctionne admirablement bien. La fabrication a coûté très peu cher et ses services sont inappréciables. Nous devons féliciter M. Berthiaume qui a doté la ville d'un utile instrument.

La poussière des rues est déjà très forte mais le nouvel arrosoir en vient parfaitement à bout.

Alarme—Nos pompiers ont été appelés par une fausse alarme mercredi après midi. M. M. Gendron et Dabrule, propriétaires de la Fabrique de Corsets, étaient en cette ville et on voulait donner à ces industriels une idée de l'efficacité de notre service protecteur contre le feu.

Inhumation—On a procédé cette semaine à l'inhumation des corps des défunts déposés durant l'hiver dans les charniers de la ville et de la paroisse.

Le "Yamaska"—Le vapeur Yamaska a ouvert la navigation sur notre rivière. Malheureusement il s'est échoué dès ses premiers voyages. Il a été immédiatement remis à flot et est actuellement à son quai à l'aqueduc.

Costumes de la fanfare—Plusieurs tailleurs de cette ville sont occupés à la confection du nouveau costume de la bande.

Ce costume aura la forme de l'habit à queue. Il sera bientôt prêt ; on l'inaugurera le 24 juin prochain, fête de la St Jean-Baptiste qui sera, nous dit-on, célé-

brée avec pompe à St Hyacinthe cette année.

Première communion—Les exercices du catéchisme préparatoires à la première communion commenceront lundi prochain à la cathédrale.

Accident—Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves est arrivé ces jours derniers à la manufacture de laine, de cette ville.

Un enfant de M. Mann, de la Providence, âgé de quinze ans, s'est fait prendre dans une courrie ; il a eu la clavicle brisée et a reçu en outre plusieurs contusions assez graves au corps et à la tête.

Le jeune garçon est sous les soins du Dr Beaudry.

Navigation—L'Hirondelle, le joli yacht de M. Saint-Jacques, a été le premier bateau à remonter cette année le Richelieu jusqu'à Beaulieu, et est revenue à Sorel en un peu de temps que le "Richelieu" remonte le Richelieu mercredi, le 13 du courant.

Nouvelle Arithmétique—Le Révd. J. H. Roy, supérieur du collège de Sherbrooke, vient de publier une arithmétique pratique, remplie de méthodes nouvelles et expérimentales.

Une brochure—M. L. G. Desjardins, député de l'Islet, vient de publier un brochure de 58 pages, intitulée : *Considérations sur l'annexion*.

La St-Jean-Baptiste—L'idée de célébrer dignement la St-Jean-Baptiste fait du progrès. Les diverses sociétés de bienfaisance qui se sont mises à la tête du projet ont nommé un comité pour préparer les voies. Ce comité a dû se réunir pour jeter les premières bases de l'organisation.

St Jean—Les semences sont commencées depuis la semaine dernière dans nos environs.

St Sauveur en émoi—St-Sauveur de Québec est, depuis quelque temps, le théâtre d'affaires à sensations : suicide, incendie, assaut criminel, et voilà qu'on y parle d'une certaine maison de la rue Massue qui serait devenue le séjour favori de quelque mauvais génie. Ce revenant maïfisant en voudrait surtout au lit, qu'il se plait à défaire au fur et à mesure qu'on l'arrange.

On aurait à peine le temps de mettre les couvertures et les oreillers sur le lit que les unes voleraient d'un côté et les autres de l'autre.

Très peu l'ent va, mais tout le monde en parle. On est bien convaincu que c'est le diable en personne qui fait des sennes !

Mort subite—Un canadien-français de Worcester, Alexandre Cauchon, fils, âgé de 26 ans, a été trouvé mort dans son lit à sa résidence. Il s'était couché la veille, en très bonne santé apparemment.

Le coroner fut mandé et déclara que le jeune homme avait succombé à une maladie de cœur.

Y aura-t-il un nouvel éboulement ?—On a constaté à Québec qu'une fissure qui se trouve dans le cap, à l'ouest de la terrasse, va toujours s'élargissant et que des nouvelles cravasses se forment alentour, sous le bastion de la citadelle.

Il est sérieusement à craindre que sous l'action de l'eau s'écoulant du fossé de la citadelle, de la neige fondue et de la pluie s'infiltrant dans ces ouvertures, des morceaux de rochers ne se détachent et ne renouvellent, en tombant, les désastres du dernier éboulement.

De retour—M. M. Fauré, Savard, Lépine et Fréchette, députés aux Communes, sont de retour de leur voyage à Ma-

nitoba. Leur voyage a été très agréable. Le jour de Pâques, ils étaient à Saint-Boniface et ont rendu visite à Mgr Taché qui malgré son grand âge paraît jouir d'une excellente santé.

Prêtre—Le comte de Salis, secrétaire à la légation anglaise de Bruxelles, est entré dans les ordres sacrés.

Exposition—Une compagnie s'organise à Québec pour tenir une exposition dans la vieille capitale.

Les émigrants au Nord-Ouest—Vu la grande affluence d'émigrants arrivant de toutes parts dans le district d'Edmonton et la difficulté de traverser la Saskatchewan à cause de la débâcle de la glace, on éprouve de grandes difficultés à loger les émigrants à leur arrivée au terminus de la voie ferrée sur la rive sud de la rivière. Les hôtels sont comblés.

Les immigrants sont obligés de camper. D'autres restent dans les chars. La compagnie fait son possible. Mais il y a un défaut d'accommodation auquel il importe de remédier. Les bâtiments que le gouvernement doit élever en faveur des émigrants ne sont pas encore commencés.

Distillerie de Berthier—Le matériel de la distillerie de Berthier a été vendu, vendredi dernier. La vente s'est faite en détail et à très bas prix. Les recettes couvrent seulement les frais du gouvernement, de sorte que les créanciers non privilégiés perdent leurs créances.

Nouvelle faculté de droit—Une faculté légale a été organisée à l'Université d'Ottawa. Les officiers sont : Sir John Thompson, président ; l'honorable juge Fournier, vice-président ; N. A. Belcourt, secrétaire.

Tut par les chars—Un inconnu a été tué par le C. P. R., à Chapleau, par le train dit à Ottawa à 430 hrs.

Population—Durant l'année 1891, la population du comté de Témiscouata a augmenté de 721 âmes et celle du comté de Kamouraska, de 386 âmes.

Le procès Labelle—Comme déjà annoncé, le grand jury a déclaré qu'il y avait accusation fondée dans le cas de Léonce Labelle, ex-employé civil du secrétariat d'Etat accusé d'avoir causé la mort de Catherine Fianoigan, sa femme.

On verdict a causé, depuis, une profusion de sensation ici. On s'occupe beaucoup de cette affaire, car la famille du prisonnier est bien connue et respectée. Le père du jeune homme, feu le capitaine Labelle, a représenté le comté de Richelieu aux Communes, de 1887 à 1890.

Une foule de gens croient à l'innocence de Labelle. Sur la liste de souscription ouverte pour assurer au jeune homme les services d'un avocat, l'honorable M. Chapleau figure pour une somme de cent dollars. Le procès a été remis à lundi. C'est M. Oaler, C. R., le criminaliste bien connu de Toronto, qui occupera pour la défense.

Le sucre de betterave—Après la séance de la Chambre d'Ottawa, mercredi, une députation influente a eu une longue entrevue avec les honorables M. M. Foster, Carling, Chapleau et Onimot, au sujet de la fabrication du sucre de betterave.

La députation se composait de l'honorable M. L. Beaubien, de M. M. Mueygerant de la fabrique de sucre de Farnham, Bernard, secrétaire du Conseil de l'agriculture, l'abbé Labonté, du collège de Sainte-Thérèse, Bobillard, ex-député de Allard, député de Berthier, et de M. M. Tranchemontagne et Ferland, cultivateurs de Berthier.

Les députés présents à l'entrevue étaient M. M. Desjardins, Hochelaga ; Desaulniers, Saint-Maurice ; Girouard,

Deux-Mor gues ; Bergeron, Beauhar-
nois, et Bain, de Soulanges.

MM. Beaudier, Barnard, Labonté, Mu-
sy et Forland ont expliqué le but de la
disputation. Ils ont demandé au gouver-
nement la continuation de la prime de
deux cents par livre de sucre de bettera-
vo récolté en Canada. A l'appui de
cette demande, la députat. n a fourni au
gouvernement des statistiques intéressan-
tes, montrant les bienfaits que la culture
de la betterave a apportés à la culture en
général en France, en Prusse, en Autri-
che, et les bons résultats déjà obtenus en
Canada.

L'honorable M. Foster a répondu que
le gouvernement avait déjà commencé à
discuter cette question. Il a remercié les
délégués des renseignements importants
qu'ils voulaient d'apporter. Mais il ne
sait pas encore, cependant, quelle déci-
sion le gouvernement prendra.

Richmond—M. Walter Scott, dit le
Guardien, possède un vache qui, en 82
jours, cet hiver, a donné 100 livres de
beurre et 236 pintes de lait vendues à
ses pratiques.

Institutions de charité—La Semaine
Religieuse de Montréal dit que ce serait
une mesure absolument injuste que de
taxer les institutions de charité.

Un Acadien chanceux—M. Wm. P.
Deveau, du Petit Bras d'O., qui a résidé
à Boston il y a quelques années et est al-
lé il a deux ans, à S. J. da, Colorado, où
il a été employé par le Denver and Rio
Grande Railroad Co., dans le département
des ponts et des constructions, vient de
faire une trouvaille de deux tas contenant
en tout 100 diamants, pour lesquels il a
refusé une grosse somme d'argent. Un
soir qu'il revenait d'aller chercher la maille
de la compagnie il aperçut quelque chose
de brillant qui attira son attention. A
sa grande surprise c'était un diamant très
brillant.

Farnham—Il est toujours question
d'une somme de \$4 000 pour la construc-
tion d'un bureau de poste dans cette loca-
lité.

Un premier char d'animaux est parti
des écuries de la sucricie de Farnham,
ces jours derniers ; un second char sera
expédié le 18 courant.

Tous les amateurs d'animaux bien gras
pourront les examiner à leur passage aux
bestiaux du C. P. R., la semaine prochai-
ne.

Ces animaux ont été engraisés avec la
pulpe de betteraves à sucre comme prin-
cipale nourriture. C'est un véritable
succès.

Deux tonnes de pulpe valent une tonne
de foin. La pulpe se vend \$1.50 le 2000
livres, livraison à une distance de 50 mil-
les de Farnham, soit par le C. P. R., le
Central Vermont ou le G. T. R.

Visite—Les membres de l'association
de la presse des cantons de l'E. et doivent
visiter Québec le 26 courant, à l'occasion
de l'ouverture des Chambres.

Assortiment complet de poêles
de cuisine, poêles doubles, char-
ruées, cribles, semeuses, moulins
à faucher, moissonneuses chez L.
G. Bédard, rue St-François, St-
Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L.
G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine
chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à fau-
cher, moissonneuses et semeu-
ses chez L. G. Bédard, rue St-
François, St-Hyacinthe.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries !
Bordures !
Décorations de plafonds !

Nous venons de recevoir di-
rectement, des manufactures A-
méricaines et Canadiennes, un
magnifique assortiment de tapis-
series, bordures et décorations,
dessins des plus riches et des
plus nouveaux, prix les plus bas.
Une visite est respectueusement
sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor,
ST - HYACINTHE
GROS ET DÉTAIL.

JOS. DALBEC,

SELLIER

Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

Spécialité : Harnais fins,
attelages simples et doubles.
Réparations sous le plus court
délai. Ouvrage garanti et à des
prix défiant toute compétition.

MONUMENTAUX

DE CONSTRUCTIONS EN PIERRE,
brique et bois

De constructions en pierre,
brique et bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Four-
naises, Fourns, etc.

H. N. BERNIER

DE CONSTRUCTIONS EN PIERRE,
brique et bois

Passer d'appareils de Chauffage, d'Éclair-
rage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

ST - HYACINTHE

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un
assortiment considérable de mar-
chandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A
SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCES

Informe le public et particu-
lièrement ses confrères de l'U-
nion St-Joseph qu'il représente
comme Agent, plusieurs Comp-
gnies d'Assurance Anglaises, Ca-
nadiennes et Américaines. Et qu'il
compte sur l'encouragement au-
quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and Lon-
don, & Globe Citizens, Hartford
& National.

Bureau : No 9, Rue St-Denis,
ST-HYACINTHE.

Remèdes sauvages

Ne sont-ce pas les herbes et les ra-
cines qui servaient de médecine aux
anciens ! Avez-vous déjà vu le sau-
vage se servir de minéraux pour les
maladies ? Cette science des herbes
et des racines que nos pères connais-
saient, s'étant perdue, M. J. P. E.
Racicot, de Montréal, à force d'étu-
des sérieuses au milieu des indigè-
nes, est enfin parvenu à découvrir ce
secret qui faisait la richesse des an-
cienne familles. Car, quelle est la
plus grande richesse d'une famille ?
N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc,
ayez pleine et entière confiance dans
l'avenir : vous serez riche et heureux
si vous employez dans vos familles
les remèdes sauvages de

J. E. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manu-
facturier de remèdes sauvages pa-
tentés

1434, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut
voir M. Racicot, tous les samedis à
l'Hôtel Windsor, en face du Marché.
On peut se procurer là et alors ses
Remèdes célèbres pour toutes les ma-
ladies.

L'IMPOSTEUR

VI

—Eh bien, fit doucement la
jeune femme, parle-moi de mon
grand-père, de mes tantes. Que
dit-on là-bas ? M'enverra-t-on
promptement les mousselines, les
broderies ? Pendant bien des
jours, j'abandonnerai la sculpture
pour n'être plus qu'une simple
ouvrière. Quel bonheur de tirer
l'aiguille pour ce petit enfant,
qui sera notre fils.

Il répondait avec douceur,
mais brièvement. Il ne pouvait
se soustraire au souvenir de la
fatale rencontre.

Sans cesse, il cherchait dans son
esprit quel service le marquis de
Villepreux avait pu rendre à ce Mi-
chel Normand. Sa tête était en feu,
il souffrait cruellement.

—Que c'est bon de vivre, s'écria
soudainement la jeune marquise.
Près de toi, tout me paraît charmant.
Comme tout est tranquille à l'entour.
Pas une feuille ne frissonne, on dirait
que les arbres s'endorment ; le rossig-
nol leur chante sa berceuse. Que
j'aime la vie, que je la trouve belle
..... belle comme la lumière du ciel
sur les eaux. Vois donc cette mer
devant nous, cette étendue infinie
si pure et si transparente que le re-
gard y pénètre..... Comme les é-
toiles se jouent sur les vagues.....
quels reflets diamantés ! Oh ! j'aime
la mer..... Et toi, l'aimes-tu aussi,
ce grand champ libre, sur lequel
no voguerons ensemble lorsque tu
m'emmèneras là-bas, dans cette Fran-
ce lointaine, où tous les tiens ont vé-
cu ? Que je désire connaître ton
vieux château, prier sur la tombe de
ta mère.

Yves cacha son visage dans ses
deux mains ; puis, au bout d'un ins-
tant, relevant le front :

—Plus tard, dit-il d'une voix étouf-
fée, plus tard je t'emmènerai à Vil-
lepreux ; mais attendons encore. Il
est si triste le vieux castel avec ses
hautes murailles grises. Nous y con-
duisons, quelque jour, notre enfant.

Il parlait du castel des ses ancêtres,
mais ce qu'il revoyait, c'était sa chau-
mière bretonne perdue dans la lande
déserte ; ce qu'il contemplait, c'était
la mer sauvage et terrible de là-bas,
qui, aux jours de tempête, hurlait en
se déchainant sur les rochers de Qui-
beron. Ah ! ils revenaient tous ses
souvenirs d'enfance et de Bretagne ;
ils se pressaient, implacables, dans sa
mémoire ; ils redevenaient vivants. Et
ce n'étaient pas les eaux diamantées-
de Phalère qui passaient sous les
yeux d'Yves, mais, au contraire, la
sombre vision des récifs de l'Armor-
ique, les feux de la côte, les vagues
blanches d'écume s'acharnant sur les
écueils avec un fracas terrible, et la
tristesse du ciel breton, presque tou-
jours plombé. Tout cela lui sem-
blait la vision d'un pays plein d'é-
pouvante, et il se rapprochait d'Hé-
lène en disant :

—Restons en Grèce quelques mois
encore... c'est le pays qui a toutes
mes préférences, puisque c'est celui

où je t'ai connue, où je t'ai aimée... où je t'aime... si tu savais à quel point.

Elle eut un mouvement de léger reproche ; elle était déçue

— Ah ! je vois bien que je ne ferai jamais ce voyage. Tu le retardes toujours. Mais, au moins, parle-moi de ton enfance. N'est-ce pas une belle soirée pour les confidences. Pourquoi ne jamais t'ouvrir sur ton passé ? Pourquoi ce mot seul met-il une ombre sur ton front ? Aurais-tu aimé une belle jeune fille qui serait morte ?... Aies confiance en mon cœur. Dis-moi tout.

Dans le silence de cette nuit d'été dans la tiédeur et les parfums de ce jardin éclairé par les étoiles, il crut, un instant, qu'il allait suffoquer d'émotion et de terreur. C'était intolérable, cette crainte atroce : être reconnu... Son secret divulgué... Son vol infâme publié dans Athènes. Le sang lui battait aux tempes, son cœur était comme glacé, les rayons de la lune prenaient à ses yeux des reflets livides.

Hélène le considérait avec anxiété.

— Comme tu es pâle. Serais-tu malade ? Je te trouve le visage altéré.

Et lui, heureux de saisir un prétexte qui expliquât son trouble, répondit :

Ce malaise ne sera rien, je l'espère. en effet, cette course en ville m'a fatigué. Le repos me remettra.

Ils rentrèrent. Yves avait hâte de se recueillir, d'arrêter un plan de conduite. Il demeura seul dans sa chambre, les coudes sur la table, le front dans les mains. Comment allait-il sortir de cette impasse ? Il prévoyait un écroulement dramatique, brutal, de tout l'édifice si habilement construit. Un ouragan allait passer et tout tomberait à terre. Le bonheur édifié sur un mensonge ne pouvait avoir d'assises solides.

— Quel choc ! balbutia-t-il la voix amère ; quel coup de ma sue que cette rencontre !

Son cœur était mortellement triste. Il était puni par l'amour même qu'il portait à sa femme. Si seulement il avait été seul à souffrir ; mais, bientôt peut-être, le cœur d'Hélène serait déchiré. Le malheur allait fondre sur cette enfant, aimante et confiante. Si au prix de tortures, si même il eût suffi de donner sa vie pour lui épargner cette souffrance, il n'aurait point hésité.

Un feu sombre luisait dans ses yeux, et il continuait à songer avec une douloureuse amertume. Les heures de la nuit s'écoulaient lentement, et il était toujours là, immobile, dans la contemplation muette du passé et de l'avenir. Et que serait cet avenir si, par son audace, il parvenait à triompher une fois encore ? Ah ! son avenir, qu'il serait lourd à porter. Un nuage se dissiperait, un autre se reformerait aussitôt.

Il se mit à marcher fiévreusement ; mais, toujours dans son cerveau, c'était un tumulte de pensées et d'images, et, dans ses oreilles, un sifflement confus. Il croyait entendre l'effondrement de cet édifice de richesse et d'honneur qu'il avait eu tant de peine à construire.

Quel était donc le service rendu

par le marquis de Villepreux à ce Michel Normand ?... Mais quel était-il donc ?...

Ouvrant alors tour à tour divers tiroirs de son secrétaire, il se mit à feuilleter les papiers de famille, à relire la correspondance d'un mort. Il relisait fébrilement toutes ces lettres jaunies, espérant que quelque phrase lumineuse lui avait échappé !... Mais rien, rien, c'était le mystère !

Quand vint le matin, Yves, la tête en feu et les mains enfiévrées, se disposait à descendre sur la plage. Peut-être la brise apaiserait-elle sa fièvre ? En passant devant l'atelier d'Hélène, il la vit au travail. La terre glaise, le plâtre ne permettent pas aux sculpteurs les élégances raffinées qui séduisent chez les peintres cependant, des palmiers de Chine ornaient les angles de la vaste pièce ; et dans une enorme coupe en marbre, sorte de bassins, se trouvait une eau limpide qui servait à la jeune femme à entretenir la fraîcheur sur ses travaux inachevés. En ce moment, elle travaillait avec une extrême ardeur au buste de son mari. La vie passait de son cerveau, plein d'enthousiasme, dans ses doigts habiles avec un léger frémissement nerveux, un désir de réaliser l'image. Puis, elle s'éloignait et, d'un geste rapide et familier, penchant légèrement la tête elle jugeait son œuvre ; l'amour inspirait l'artiste, et la jeune femme, rarement contente d'elle-même, devait être satisfaite car un sourire éclairait son visage. Puis ce visage s'anima tout à coup d'un radieux éclair : dans la glace de Venise, elle venait d'apercevoir son modèle. Vive et joyeuse, d'un bond, elle s'élança vers lui.

— Oh ! viens, je t'en prie. Ce matin j'ai, de souvenir, taillé dans la terre glaise ; mais le souvenir ne me suffit plus. Viens, viens.

Elle l'entraînait, et, lui donnant la pose :

— Là... c'est bien... pourtant recule un peu... Te voici bien éclairé... Demeure immobile, que je puisse modeler ton visage

Et, gaiement, elle ajouta :

— Après l'avoir modelé en terre, je le taillerai dans le marbre. Ce buste sera ma gloire ! Maintenant, à l'œuvre. Tu le sais, il n'est pas défendu de me parler. Dis-moi de jolies choses !... Anime-toi... J'aime tant te voir une expression heureuse. Le sourire est la lumière de l'âme et du visage.

Elle était charmante en modelant. Elle s'exaltait, on voyait qu'elle aimait passionnément son art.

Et Yves la comptait, essayant de lui sourire ; mais, à ses lèvres, ne venaient que des sanglots étouffés. Peut-être, le soir même, la vérité révélée allait-elle broyer cette jeune âme, détruire tout ce radieux bonheur.

Elle le regarda attentivement.

— Yves, mon bien-aimé, ton sourire est forcé... Tu me caches une préoccupation... un chagrin peut-être... Je le lis dans tes yeux.

Il avait reconquis son empire sur lui-même.

— Pourquoi toujours me supposer un chagrin. Comment ne serais-je pas heureux quand je suis près de toi. Seulement, j'éprouve des dou-

leurs de tête, elles me reviennent par instants et me font souffrir.

Elle devint inquiète, et, s'élançant vers lui :

Pardonne-moi d'avoir été si tyrannique... Au moins, tu m'assures que tu n'as pas de chagrin ; tu m'affirmes que c'est un simple mal de tête ; tu me jures que je ne t'ai pas causé de peine et que tu m'aimes toujours.

— Si je t'aime ! répliqua-t-il la voix sourde.

Elle était rassurée et se mit à modeler de souvenir.

Depuis une heure Yves longeait le rivage. Il venait d'atteindre une crique déserte, lorsque, soudainement, son regard crut discerner deux silhouettes bien connues. Se dérober !... Impossible. On l'avait aperçu. Mieux valait marcher droit au danger, et, s'avancant la main tendue, il allait trouver des paroles dorées, mais la froideur et le regard hautain de lord Elliott lui commandèrent le respect.

— Notre rencontre est fortuite, dit enfin l'Écossais ; elle m'évite de vous avoir fait demander quelques minutes d'entretien. Je vais aller tout droit au fait, monsieur, n'aimant pas les détours.

Et, regardant en face le mari d'Hélène, martelant tous ses mots :

— Êtes-vous vraiment le marquis de Villepreux, ou êtes-vous un faussaire ou un voleur ?

Le coup avait porté droit. Yves demeura atterré.

— Qui peut vous faire supposer... balbutia-t-il, la lèvre bête.

Lord Elliott gardait son attitude hautaine et son froid dédain.

— Je ne suppose rien... Je vous interroge.

Et faisant signe à Michel Normand d'approcher.

— Continuez-vous à m'affirmer que monsieur s'est substitué au marquis de Villepreux ?

Michel, le coude appuyé sur un rocher, se tenait éloigné de l'accusé, comme si son contact eût été une lèpre. Il s'avança sur la demande de l'Écossais. Il enfonça son regard bleu dans les yeux troublés du coupable, et la voix brève, cinglante, sans pitié, il répondit d'un ton plus dur encore que son regard implacable :

— J'affirme... Je jure, sur mon salut éternel, que celui qui est là devant moi est un indigne imposteur.

Yves avait baissé les yeux sous l'outrage. Toute son audace l'avait abandonné. Puis, la colère lui monta au cerveau, et menaçant d'un regard terrible celui qui l'accusait :

— Et qui vous donne le droit de me calomnier ainsi ? Je ne

suis pas le marquis de Villepreux, prétendez-vous... Et qui suis-je donc ? Voulez-vous que je déploie devant vous tous mes titres, tous mes papiers de famille. En vérité, monsieur, votre imagination est féconde ; elle invente d'étranges romans. Mais, sachez-le, si on me diffame, je saurai me défendre, dussé-je recourir aux tribunaux.

Ses joues s'étaient colorées ; il parlait avec assurance comme si la vérité s'échappait de ses lèvres. Lord Elliott restait hésitant ; mais Michel, très froid, très calme, répliqua simplement :

— Inutile, monsieur, de nous jouer une scène de tragédie. Ménagez pour plus tard vos effets scéniques. Un mot de vous suffira pour nous prouver que ma mémoire et que mes yeux sont en défaut. Qu'avez-vous fait pour moi, il y a trois ans ? Dans quelle ville étions-nous tous les deux ? Ah ! dites, dites donc... Prouvez-nous que vous ne vivez pas de mensonges. Prouvez-nous que vous n'êtes pas un voleur qui avez extorqué le patrimoine d'un mort... Qui sait même si vous n'avez pas assassiné cet homme, que vous avez lâchement dépeuplé !

Yves fit un geste d'énergique dénégation ; mais sa langue se collait à son palais ; il ne pouvait répondre ; il se sentait perdu.

Michel éclata d'un rire méprisant, et, se tournant vers lord Elliott :

— Voyez, il ne répond pas, il ne peut se disculper.

Yves le comprenait : toute lutte était impossible. Menacer de nouveau son dénonciateur des tribunaux était une audace dont il serait la première victime, car on appellerait des témoins. Tous ses tenanciers de Villepreux, qui se fiaient à sa signature, reconnaîtraient à son visage qu'il n'était pas leur maître. Toute la trame de ses mensonges serait mise à jour. Et il éprouvait une sourde rage de lion blessé, acculé dans une impasse. Mais comment donc échapper à ce coup de foudre ? L'arrogance dédaigneuse qui avait été son masque, l'énergie de sa volonté qui avait été son bouclier l'abandonnaient. Ces deux hommes là, devant lui, venaient de percer son secret, et il n'osait lever les yeux, lui, le lâche, devant ces braves ; lui, le voleur, devant ces hommes loyaux.

— Mais défendez-vous... défendez-vous donc, reprit Michel Normand. Vous parlez de tribunaux ? Qui doit les redouter, monsieur, si ce n'est vous ? Le délit dont je vous accuse, avec une entière certitude, est punis-

sable, sachez le bien, de quelques années de fer... Ah! prenez garde, prenez garde qu'on ne vous fasse même monter sur la plate-forme de la guillotine, comme un lâche assassin.

Les insultes atteignaient le coupable jusqu'au fond de l'âme. Il se mordait les lèvres au sang pour ne pas rugir de douleur, de colère et de honte... Lui, un lâche assassin!... Ses mains crispées eussent voulu étouffer cet homme, prononçait cette odieuse accusation. Et, pourtant, il restait muet, debout à la même place; mais ses traits, affreusement bouleversés, témoignaient de la lutte intérieure et terrible qu'il soutenait. Chaque insulte, comme un coup de cravache, le cinglait et se traçait sur son visage.

— Assez, assez, dit-il enfin.

Et se plaçant devant lord Elliott:

— Ecoutez-moi, fit-il avec effort.

Leurs regards se croisèrent, et celui de l'Écossais était si ferme, si droit, si puissant, que l'accusé ne put le soutenir.

— Ecoutez-moi, reprit-il oppressé. Ah! que vous dire...

Il s'arrêta sous le poids d'une émotion violente.

— Eh! bien oui, fit-il après un silence... oui, je suis coupable. J'ai été tenté sur cette barque, où j'étais le seul survivant d'un horrible naufrage. Mais, quant à cet assassinat dont vous m'accusez, c'est une inlamie; je ne suis pas un assassin. Je le jure sur mon honneur.

— Votre honneur... fit Normand avec ironie.

— Je le jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré; je le jure sur le Christ.

Puis, passant la main sur son front où perlait une sueur d'agonie:

— Oui, c'est vrai, j'ai volé un nom et un patrimoine. Plus tard, j'ai compris la lâcheté de cet acte inique; mais alors j'aimais Hélène comme un fou; parler était la perdre, et j'ai commis ce crime, le plus vil de tous: la trahison.

Il baissa la tête en proie à une réelle douleur; puis la relevant résolument:

— Messieurs, la peine sera ce que vous déciderez. Je n'ai qu'une prière à vous adresser: ménagez une jeune femme innocente.

— Il continua d'une voix éteinte:

— Je disparaîtrai, si vous l'exigez, j'irai chercher le refuge et l'oubli dans la mort; mais qu'Hélène ignore... qu'elle ne sache jamais que j'étais un indigne. Épargnez-moi cette atroce

torture; ne me condamnez pas à mourir de honte devant elle. Ah! tout mon sang pour expier mon mensonge... ma vie pour lui éviter une larme.

Lord Elliott demeurait comme pétrifié. Ses yeux froids ainsi que l'acier étaient pleins d'une inexprimable haine. Il regardait cet homme dont la pâleur était extrême, et qui n'avait jamais été plus beau que dans cet accès de désespoir: cet homme dont les yeux d'un noir ardent, avivé par l'éclat d'une larme violemment contenue, suppliaient. Mais l'agonie morale du coupable ne pouvait rien sur la colère de l'Écossais, une colère muette et glacée comme les neiges de son pays.

Yves, ne recevant pas de réponse, reprit avec angoisse:

— Prenez pitié d'elle! Ah! malgré ma lâcheté, malgré mon crime je l'aime... je l'aime... et je souffre à la pensée que son cœur sera broyé... De grâce, que ma diffamation ne soit pas publique... Qu'elle ignore toujours qui je suis.

Il joignit les mains.

— Voyez je supplie, moi qui n'ai supplié de ma vie. Je vous implore... Je m'adresse à votre pitié. Oh! pitié pour elle.

Lord Elliott continuait à la regarder froidement, avec le profond mépris d'une nature loyale pour une âme vile. Cet homme, ce faussaire, ce voleur, prétendait aimer Hélène, et il n'avait pas su taire son amour égoïste.

Il avait fait de ce cœur confiant de jeune femme sa proie, son larcin. Est-ce là le véritable amour? Non, l'amour vit de sacrifice. Sir Georges le savait. N'avait-il pas su demeurer silencieux, et, pourtant, il avait un cœur loyal à offrir, un cœur sans tache, sans lèpre hideuse. Sur le front quelques rides, dans sa chevelure quelques cheveux blancs avaient suffi pour arrêter son aveu.

— Pour l'amour d'Hélène, gémissait le coupable, que ma honte demeure cachée. Moi je me courberai sous tous les outrages dont il vous plaira de m'accabler.

Lord Elliott prenait enfin la parole:

— Pour l'amour d'elle, fit-il lentement, les tribunaux, par leur publicité, ne jetteront pas de bave sur la petite-fille de mon ami; mais, si la loi vous épargne, moi, je ne vous épargnerai pas. Vous m'avez fait le complice de l'infamie la plus basse qu'un homme puisse commettre. Trompé par vous, je vous ai présenté partout comme un gentilhomme... Et le gentilhomme était un voleur!...

Vous m'avez menti, et je vous en demande raison... Si vous refusez de me donner réparation, ma main se lèvera pour soulever le dernier des misérables...

Les ongles de l'accusé s'enfonçaient dans la paume de sa main. Il était aussi défait, aussi pâle que puisse l'être un vivant; mais il eut la force de ne pas répondre par l'insulte à l'insulte.

— Je suis à vos ordres, dit-il simplement.

— A mes ordres! J'y compte, répliqua l'Écossais avec une souveraine hauteur. Demain, au point du jour, je vous attendrai, ici même, dans cette anse solitaire. Notre duel ne sera pas au premier sang, mais un duel à mort. L'un de nous tombera, et si les balles ne servent pas le bon droit et la justice...

Il s'arrêta, et se tournant vers Michel Normand:

— Alors, monsieur, vous me vengerez et vous tâcherez d'être plus heureux et de débarrasser la terre d'un reptile malfaisant.

VII

Minuit sonnait à l'horloge de boules lorsque tous les préparatifs d'Yves furent terminés. Il avait écrit de nombreuses lettres, car il savait qu'il ne reviendrait pas de ce duel. Le départ pour l'anse sauvage, où était assigné le rendez-vous, serait, pour lui, le grand voyage, le voyage sans retour. Il était bien décidé à ne pas défendre sa vie. Qu'en ferait-il désormais? Il était trop las de toujours mentir. Il était trop accablé sous le poids de sa faute. Il voulait disparaître à jamais, se cacher de l'autre côté de la mort. Il était résolu à ne pas commettre un crime de plus en devenant l'assassin de lord Elliott. Cet homme qui emporté par la colère, dans sa droiture indignée, oubliait ce commandement divin: "Tu ne tueras pas", était cependant bien supérieur à lui, le faux marquis; à lui le gentilhomme perfide et menteur. Oui, c'était à lui, le coupable, à lui de mourir. Et Yves souriait à cette pensée d'anéantissement comme on sourit à une espérance dernière. Le sang laverait son crime, et quand il serait étendu sur l'herbe, sans mouvement, sans vie, les yeux clos, les lèvres fermées, son cœur arrêté et ne pouvant plus jamais battre, l'Écossais aurait un regard de pitié pour son adversaire vaincu. Le justicier redoutable sentirait tomber sa haine et sa colère; il épargnerait la mémoire d'un mort; il ne briserait pas le cœur d'Hélène.

Les yeux d'Yves s'étaient mouillés; mais pas une prière

ne venait à ses lèvres. Il était bien, en ce moment, abandonné du ciel et de la terre, car le malheureux souriait, d'un pâle sourire, à la plus terrible des morts, à la mort sans repentir et sans absolution, à la mort qui ne lave point, dans l'amertume des dernières larmes, les fautes inexpiables de la vie.

Maintenant le calme se faisait sur l'irrévocable de sa décision. Ayant achevé une dernière lettre, il songeait à se reposer quelques instants. Il fallait que ses nerfs se retrempassent dans le sommeil, pour qu'il demeurât ferme devant son adversaire, droit, debout, sans trembler, sans pâlir. Il s'étendit sur son large divan; mais sous ses paupières closes par la volonté, le sommeil s'obstinait à ne point venir: l'insomnie le chassait. Les yeux d'Yves se rouvrirent, et le jour naissant le trouva assis sur son divan, les joues marbrées, les lèvres tremblantes et les prunelles fixées dans le vide.

Ce jour naissant, qui se levait avec la fraîcheur de l'aurore, emplissait peu à peu la chambre de ses blondes clartés. C'était une lumière d'une douceur extrême, et, par la fenêtre entrouverte, une chanson montait: la chanson des oiseaux, le saluer au jour. Cette diane du peuple emplumé fit tressaillir le dueliste.

— Allons, se dit-il, l'heure est venue.

Il s'approcha de la fenêtre. Au loin, la mer était enveloppée de brumes, mais bientôt elles se dispersèrent pour faire place au soleil, qui apparut dans la pourpre royale de son lever. Plus près, dans le jardin, les fleurs étaient humides de la rosée de la nuit; une odeur fraîche et pénétrante s'échappait des jasmins, des roses, des magnolias; et, sous le ciel azure, sous les bandes orangées de l'Orient, c'était le plus joli lacis de perles que jamais fantaisie de joaillier eût ingénie. Ces perles de rosée étaient répandues par milliers sur les gazons et sur les feuilles. Chaque calice de fleur avait sa goutte de diamant.

Yves frissonna et se sentit au cœur une mortelle tristesse.

— La terre est belle, murmura-t-il. O nature immortelle, toujours vivante, toujours fraîche et jeune!

(A continuer.)

Mine de nickel—On a trouvé une veine de nickel près de Kivatin. Ça gisément est très riche et on estime qu'il donnera 4 pour cent de minerai, ce qui vaudrait \$48 la tonne.

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LEUSSIER & CIE

102 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADE

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Épicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Pointures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

PILLES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.
Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Mobilier et Bourcier

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

C. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUT LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERS

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.

PACHOUD & CIE

Épicerie de Familles

EN GROS ET DÉTAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eng. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marche

ETABLIS EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Sèches

—Au Nos. 29 et 48—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Librairie ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GOUBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Châssis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et parés aux conditions les plus avantageuses.

Déoupage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

J. E. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poèles de Cuisine

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel, acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

" L'ÉCHO "

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par Bonobes de LaBrûre, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.